



ASSURANCE DES PERSONNES

**Protégez-vous ainsi que votre
entourage des tempêtes de la vie**

- Bateau neuf ou d'occasion
- Pendant toute la durée du financement
- Valable pour les financements en crédit ou en Location avec Option d'Achat
- Pour les particuliers et les professionnels



L'ASSURANCE DES PERSONNES CGI FINANCE

**vous permet, ainsi
qu'à vos proches,
d'assurer votre
engagement financier⁽¹⁾.**



PRISE EN CHARGE DU SOLDE DE VOTRE FINANCEMENT

en cas de décès ou de perte totale et irréversible
d'autonomie⁽¹⁾



PRISE EN CHARGE DE VOS ÉCHÉANCES

en cas d'interruption de travail suite à un accident
ou à une maladie⁽¹⁾



www.cgi-finance.com

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation par CGL et selon les limites et conditions prévues au contrat.
Contrat d'assurance collective « Assurances des Personnes » souscrit par CGL auprès de SOGECAP - entreprise régie par le Code des assurances. Contrat présenté par CGL, courtier d'assurance, n° ORIAS 07027148 (www.orias.fr) via ses mandataires.
CGL, Compagnie Générale de Location d'Équipements, CGI FINANCE, 69 avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Barœul - France, SA au capital de 58 606 156 € - SIREN 303 236 186 - RCS Lille Métropole. CGL est une société du Groupe Société Générale.

Pour tout renseignement contacter votre courtier gestionnaire :
FINASSURANCE au 03 74 02 00 68 - cgiasurances@locfinassurance.fr